

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Storengy	30 novembre 2018 9 h 30	Site Storengy	M. Mickaël BELLIART
Organisateur		Participants	
M. CHATEL - Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		La CSS a été présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne. La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant : 1- Présentation par Storengy de ses actions 2017/2018 dans le domaine de la sécurité ; 2- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées ; 3- Questions diverses.	
Position des acteurs		En préambule, M. Pineau du ROSO demande confirmation du fait que les membres de la CSS sont astreints à la confidentialité pour les informations relatives à la sûreté. M. le sous-préfet confirme. <u>1- Présentation par Storengy de ses actions 2017/2018 dans le domaine de la sécurité :</u> Lors de la présentation du bilan du système de gestion de la sécurité par Storengy, les points suivants ont été abordés : La société fait part du bilan de l'accidentologie pour l'année 2018. M. Pineau indique qu'il n'est pas d'accord avec le classement attribué à un incident relatif à une perte de confinement (« classe de perte réelle M, potentielle M » selon la classification interne à la société). Il estime que l'incident aurait pu être grave et demande si la DREAL a été informée et les suites qui ont été données à cet incident. L'inspecteur confirme avoir été informé. Il précise que, s'agissant d'une tuyauterie enterrée, le risque principal est une pollution des sols et que des travaux d'excavation ont été menés. Un rapport d'incident doit être transmis par la société Storengy.	

La société Storengy présente ensuite les exercices de situations d'urgence menés au cours de l'année 2018.

M. le sous-préfet rappelle qu'il avait demandé lors de la réunion de la commission de suivi de site de 2017 que les membres de la CSS soient invités aux principaux exercices, notamment ceux menés en collaboration avec le SDIS.

En réponse à une question de M. le sous-préfet, le SDIS confirme être associé aux compte-rendus et retour d'expérience des exercices auxquels il participe. L'inspecteur des installations classées confirme être informé des exercices.

Un point est ensuite réalisé sur le programme de maintenance mis en œuvre sur le site.

M. le sous-préfet demande à la société si le taux de maintenance préventive (86 %) des équipements importants pour la sécurité (EIPS) est un taux normal à fin octobre. La société répond que c'est le cas et que l'objectif de 100 % à fin d'année sera tenu.

La société Storengy présente ensuite le programme des travaux en 2018.

Le cas particulier des travaux de reprise du puits de contrôle SR112 est abordé. La société précise qu'il s'agit d'un puits de contrôle de la bulle dans laquelle le gaz est stocké. Elle précise que le tube a été remplacé par un tube neuf.

M. Toussaint, président de l'association A3PE, demande l'état du tube remplacé, la date de sa mise en place et la durée de vie de ce type d'équipement. La société répond que le tube a été installé à l'origine du site (c'est-à-dire vers 1972) et qu'il était encore en très bon état. Elle ajoute que ces équipements n'ont pas d'horizon de fin de vie mais qu'ils font l'objet d'une maintenance et de contrôles réguliers. La maintenance est adaptée aux cycles de vie de l'ouvrage et peut aller jusqu'à une modification des équipements. Les principaux types de contrôles sont le passage de pistons (radiographie de l'intérieur des ouvrages), des mesures externes et des contrôles visuels par les équipes d'exploitation. Ces équipements font de plus l'objet d'une protection cathodique.

M. Pineau indique que les travaux réalisés sur le site peuvent être dangereux et demande s'ils sont réalisés par du personnel interne ou externe à l'entreprise. La société répond que cela dépend du type de maintenance. Les opérations de maintenance classique sont réalisées par du personnel interne formé. Pour les opérations de maintenance nécessitant plus d'expertise, il est fait appel à des entreprises extérieures qualifiées.

M. Toussaint remarque qu'il y a souvent des fuites sur les tuyauteries et que des travaux sont régulièrement réalisés sur les canalisations qui traversent les terrains dont il est propriétaire. M. Gatto de la société Storengy conteste l'occurrence de fuites fréquentes. Il ajoute que les canalisations extérieures au site ne sont pas exploitées par Storengy mais par GRTgaz. Toutefois, bien que ne faisant pas partie de son champ de compétence, il assure n'avoir connaissance d'aucun incident dans le département depuis au moins 10 ans. Il précise que les travaux que mentionne M. Toussaint sont sans doute des travaux de maintenance comparables à ceux qui sont réalisés sur le site Storengy.

M. Toussaint demande si le gaz est odorisé sur le site. La société répond par l'affirmative.

M. Toussaint demande si les travaux prévus dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sont réalisés. La société Storengy répond par l'affirmative.

La société poursuit sa présentation avec les audits réalisés sur le site puis conclut avec la présentation des actions menées localement et des projets sur le territoire. Elle évoque en particulier une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux. À ce titre, M. Toussaint évoque les rassemblements automnaux de l'œdicnème criard au niveau notamment du hameau de Saint-Maur. M. Bourbier, représentant la chambre d'agriculture de l'Oise, précise que cette espèce d'oiseau est principalement nocturne et que l'éclairage la nuit du parking de la société pose problème lors des périodes de rassemblement évoquées par M. Toussaint.

2- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente les dossiers instruits puis les inspections réalisées depuis la précédente réunion.

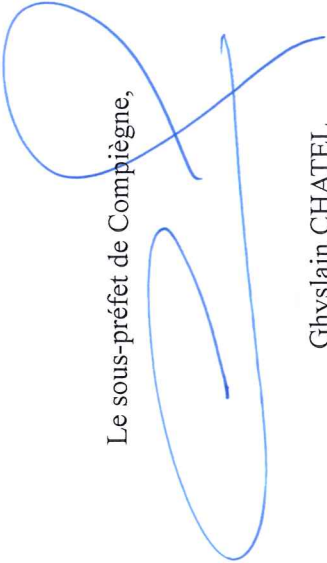
Le seul dossier reçu est le dossier de réexamen des conditions d'exploitation du site dans le cadre de la directive européenne dite IED (directive sur les émissions industrielles). Ce dossier a été transmis par la société le 13 août 2018 suite à la publication du document de référence européen sur les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion. Ce dossier est en cours d'instruction.

Une inspection a été réalisée le 27 juin 2018. Il s'agissait de la visite annuelle relative à la prévention des risques accidentels. Elle a porté sur le contrôle des suites données aux écarts constatés lors de la visite précédente, le contrôle des dispositions relatives aux protections mécaniques de certains équipements prévues dans l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 (non contrôlées lors de la visite précédente car les échéances de mise en œuvre n'étaient pas atteintes) et le contrôle des dispositions relatives aux tuyauteries de transfert de certaines substances. Un écart réglementaire a été constaté. Il portait sur l'absence de mise en œuvre des dispositions prévues par le guide DT93 relatif à la maîtrise du vieillissement des mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRi). La DREAL indique que cet écart n'a pas donné lieu à une proposition de mise en demeure car il est lié au recensement tardif des MMRi dû aux spécificités de ce type de sites (stockage souterrain de gaz) en matières d'évaluation des risques.

3- Questions diverses

M. Toussaint demande la date de révision de l'étude de dangers et si celle-ci est susceptible de mettre en cause les conclusions du PPRT. La DREAL répond que le réexamen quinquennal de l'étude de dangers doit intervenir en 2019. Elle précise que le réexamen ne consiste pas en une refonte totale de l'étude de dangers mais qu'il prendra la forme d'une notice de réexamen dont le contenu a été fixé par la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition écologique et solidaire. C'est à l'issue de ce réexamen que la société doit conclure sur la nécessité de réviser l'étude de dangers ou de la mettre à jour. M. Pineau indique que ce réexamen de l'étude de dangers devra prendre en compte le retour d'expérience de l'explosion d'une canalisation de gaz à Ghislenghien en Belgique qui n'a, selon lui, pas été correctement traité dans l'étude de dangers initiale.

	M. Pineau demande si du gaz provenant de Hollande est stocké sur le site et pendant encore combien de temps. M. Gatto répond que du gaz provenant de Hollande est bien stocké sur le site mais qu'il n'a pas de visibilité sur l'avenir. Il ajoute toutefois que la fermeture du site n'est pas envisagée.
Suites proposées	La date de la prochaine CSS est fixée au vendredi 29 novembre 2019, à 9 heures, sur le site de Storengy.



 Le sous-préfet de Compiègne,

 Ghyslain CHATEL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

Commission de suivi de site Storengy

Vendredi 30 novembre 2018 à 9 h 30 sur site

Nom - Prénom	Qualité - « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
Xavier	DDTN Compiègne	xavier.chaux@oise.gouv.fr		
Guillaume RUFFY	Préfecture de l'Oise	Guillaume.ruffy@oise.gouv.fr		
Jean-Philippe PINEAU	RO SO	pinneau.jean-philippe@neuf.fr		
Laurence DE SNETT	Riveraine	ldesmedt@aol.com		
TOUSSAINT Jean Baptiste	Riverain. Président de l'ASPE	louisant.toussaint@wanadoo.fr		
FORGET Alexis	Salarié	alexis.forget@storengy.com		
Caron Olivier	Salarié Storengy	olivier-cn@storengy.com		



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

Nom - Prénom	Qualité - « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
CAT Serge LAFOURTE	SDIS 60	Serge LAFORTE @ sdis 60.fr	0344.84.20.83	
FORGET Daniel	HAIR GOUVERNEMENTAL	COMMUNE GOUVERNEMENTAL @ gmail.com	0344.84.20.83	
DUMINIL Richard	Conseiller Municipal Gouernement	rdumini1@yahoo.fr	0673478106	
BOURDIER Thierry	Représentant Chambre Agriculture de l'Oise	Ferme de la part @ wano dec. fr	0603 225263	
BOUJART Michel	ORCA	michael.boujart @ developpement durable . gov. fr		
TILLIER Christelle	DREAL	christelle.tillier @ developpement-durable . gov. fr		
RENUTE VANDERSTADT	Chef du site de Gournay STORNGY France	amr . benkhelfallah @ storngy . com		
GATTO Gerald	Directeur des Opérations STORNGY France	gerald.gatto @ storngy . com		
TROCHET Fabrice	Cadre Régimentation STORNGY France	fabrice . trochet @ storngy . com	0788812014	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

[illegible]

